

DLA & Territoires

OCTOBRE 2009
9
NUMÉRO

SOMMAIRE

TERRITOIRES 2-3

**Poitou-Charentes, Gironde :
Le DLA en soutien aux
politiques culturelles locales**

ACTIONS 4

**Tisser des liens avec
de nouveaux partenaires**

ENTRETIEN 5

**"L'exercice de diagnostic
partagé est bénéfique
pour les structures"**

FILIÈRES 6

**Le DLA pour pérenniser les
employeurs d'adultes-relais**

CHIFFRES 7

**Bilan :
impact positif du DLA**

ACTUALITÉS 8

**Faciliter l'accès des SIAE
aux marchés publics**

Guillaume BOUDY,

SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 2002, près de 3 000 structures du secteur culturel ont été accompagnées par le DLA ; en 2008, ce secteur arrive en tête avec près de 900 prestations de conseil délivrées. Le ministère de la culture et de la communication se félicite des interventions et des apports du dispositif, qui représentent, au fil des années, une aide importante pour ces entreprises associatives.

L'emploi s'est fortement développé au cours de ces vingt dernières années dans les secteurs culturels. Il est devenu un enjeu majeur quant au développement des activités des entreprises culturelles.

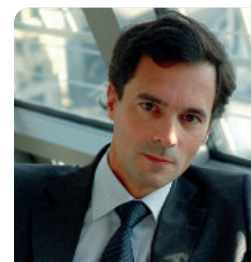
Concernant le plan de mobilisation pour l'emploi¹, le ministère mène en la matière une politique volontariste. Elle s'inscrit dans le cadre de deux circulaires spécifiques aux secteurs culturels, destinées à améliorer les capacités d'intervention des structures impliquées dans la mise en œuvre des politiques culturelles, et à freiner les effets négatifs de la crise économique.

Pour ce faire, un réseau de "correspondants emplois" a été mis en place dans l'ensemble des DRAC². L'objectif prioritaire est de mettre en œuvre le plan de mobilisation pour l'emploi et la coordination des questions liées à l'emploi, ceci de façon transversale à l'ensemble des services, notamment en collaborant avec le Service public de l'emploi en région (SPER). Ces "correspondants emplois" sont appelés à devenir les interlocuteurs privilégiés des DLA-C2RA.

Par ailleurs, le ministère, au travers du SG/DDAI², soutient également le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux usages autour de l'entrepreneuriat et l'emploi, comme le développement d'outils de partage et de moyens (groupements d'employeurs) ou de coopération (CAE, Scic²...).

Pour l'ensemble de ces enjeux brièvement évoqués concernant l'emploi culturel, le ministère de la culture et de la communication souhaite poursuivre son engagement en s'appuyant, notamment, sur les compétences qu'offre le dispositif DLA-C2RA et le Cnar Culture, afin d'offrir des outils et des accompagnements adaptés et performants aux associations culturelles.

TRIBUNE



92 000 emplois
dans les associations
31 400 associations
employeurs

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 105 DLA, 19 C2RA, 6 Cnar a été confiée à l'Avise.

1. Objectif du gouvernement : création de 10 000 emplois aidés (CAE et CA) dans les secteurs culturels en 2009.

2. Cf. glossaire en page 8.

TERRITOIRES

DISPOSITIF ET COLLECTIVITÉS

Poitou-Charentes, Gironde : Le DLA en soutien aux politiques culturelles locales



Conscientes que les interventions du DLA viennent compléter et renforcer leurs actions de soutien au secteur associatif culturel, les collectivités s'engagent de plus en plus souvent dans un partenariat avec le dispositif. Petit tour d'horizon en région Poitou-Charentes et en Gironde, des exemples de collectivités qui s'appuient sur le DLA pour prolonger leur politique culturelle.

Une place et un rôle dans le champ culturel régional

Difficultés des associations culturelles à gérer leurs projets et leurs emplois : tel est le constat dressé par l'évaluation du dispositif Emplois tremplins en Poitou-Charentes. Pour y faire face, l'Agence régionale du spectacle vivant (ARSV), soutenue par la Région Poitou-Charentes, s'est tournée vers le DLA en 2008. Objectif : aider les associations culturelles dites du "3^{ème} cercle", œuvrant dans le secteur de la diffusion du spectacle vivant, à consolider leurs stratégies de développement. "Le DLA est un moyen efficace pour aider ces associations (festivals, théâtre, scènes, etc.) à mieux valoriser leurs actions", explique Maud Laurent, chargée de la vie associative à la Région Poitou-Charentes. Et de renchérir : "Soutenir le développement de ces associations est d'autant plus important qu'elles sont souvent peu ou mal connues alors qu'elles servent d'appui au

"Un outil complémentaire de notre action"



"Le DLA est un outil complémentaire de notre action de soutien à la vie associative. En 2007, un travail d'évaluation croisée DLA-ETA (Emplois tremplins associatifs) a mis en exergue l'influence bénéfique du DLA sur la pérennisation des emplois tremplins. Cette étude a montré une réelle cohérence entre les deux dispositifs, le DLA contribuant à renforcer l'assise (organisationnelle, réglementaire...) de ces emplois. Il a semblé logique que la Région s'appuie sur le DLA et cofinance les accompagnements conduits par le dispositif".

Maud LAURENT,
Chargée de mission lien social et vie associative, Région Poitou-Charentes

Grâce au DLA, nous nous sommes rendus compte que nous partageons des problématiques communes avec d'autres acteurs de la culture sur le territoire

Gabriel LUCAS,
Directeur du Nombriil du Monde,
association d'art de la parole

développement de la diffusion culturelle en région". Le DLA et l'ARSV ont donc réuni, lors de quatre séminaires successifs, un échantillon d'une vingtaine de structures volontaires du territoire régional qui ont trouvé là une occasion de réfléchir collectivement à leurs valeurs, à leurs projets, à leur place sur le territoire. Pour Jany Rouger, directeur

ÇA MARCHE !

Paris : une association de SAP reluisante

L'association de services à la personne parisienne "Notre village", composée de cinq structures autonomes mutualisant leurs moyens, a choisi de faire appel aux DLA pour faire face à son développement très rapide (en 10 ans, passage de 8 à 20 encadrants et de 70 à 350 salariés !). Christian Berlie, son directeur, revient sur les accompagnements successifs dont a bénéficié sa structure...

Pourquoi avez-vous fait appel au DLA ?

Nous étions confrontés aux problématiques suivantes identifiées par le DLA lors de son diagnostic : insuffisance de notre communication, défaut de définition de notre stratégie, essouffement de la motivation de notre personnel (du fait des fortes exigences de rentabilité imposées par le développement rapide).



Contact DLA de Paris,
dla@addel.org

Quel a été l'intérêt de faire appel au DLA ?

Le DLA a formalisé les difficultés que nous rencontrons. En apportant un regard extérieur et global sur notre activité, il a identifié des pistes de solutions se trouvant à l'intérieur même de notre structure. Il a fait intervenir des consultants dont le discours pouvait être entendu par nos salariés.

Quels changements l'intervention du DLA a-t-elle produit sur votre structure ?

Sur recommandation du consultant, une ancienne standardiste a pris le poste de chef d'un service nouveau que l'accompagnement nous a poussés à développer. Nous avons ouvert une boutique dans la rue pour présenter notre activité au public et réalisé un site internet (www.notrevillage.fr). Enfin, cet accompagnement nous a aidés à réaliser un livret d'accueil pour nos clients, obligatoire dans le cadre de la loi 2002-2, et à mettre en place des entretiens d'évaluation annuels.

Selon vous, sur quoi a reposé le succès de cet accompagnement ?

Dans son caractère participatif : à chacune des nouvelles étapes de l'accompagnement, une validation des orientations était demandée aux structures membres de notre association.

TERRITOIRES



“Un outil de liaison entre acteurs”

“Lors des réunions avec la DRAC, le conseil régional, l'Afdas et l'Ifaid, le DLA apporte

des éléments objectifs neutres sur la situation et les problématiques des associations culturelles. Il alimente le débat entre des participants dont les logiques d'analyse sont différentes. En contribuant à l'émergence d'une vision large, partagée et commune du secteur, il s'impose comme un outil de liaison précieux entre ces acteurs dont la logique d'intervention cloisonnée peut contribuer à accentuer la précarité du secteur”.



Sylvain GAUTIER,
Chargé de la Direction de la culture
et de la citoyenneté,
conseil général de Gironde

de l'ARSV, la démarche n'aurait pas été possible sans le DLA : “il présente l'avantage de susciter un véritable engagement des structures, une forte implication qui constitue un gage de réussite”.

Face à l'enthousiasme des bénéficiaires de cette démarche collective, le DLA a proposé aux structures volontaires d'approfondir les réflexions entamées lors des séminaires. Au total, elles sont une vingtaine à s'être lancées avec le DLA dans un travail plus poussé sur leur stratégie de communication, la consolidation de leur projet associatif, le renforcement de leurs partenariats et leur stratégie de développement. Pour Gabriel Lucas, directeur d'une association bénéficiaire, cette poursuite est “cohérente et nécessaire. L'accompagnement a été très utile car il nous a incités à nous rapprocher de notre projet initial et à revoir l'organisation de notre festival”.

Une évolution en douceur

En Gironde, un département qui compte un grand nombre d'intermittents, le conseil général est très impliqué dans le soutien au secteur culturel associatif, “un secteur très fragile et assez peu structuré”, constate Sylvain Gautier. C'est ainsi que le conseil général s'investit depuis trois ans en finançant des accompagnements DLA ciblés sur le secteur culturel. Et les structures concernées y trouvent leur compte, à l'image de Marie-Dominique Moreaux, de l'association des

Chantiers Théâtre de Blaye et de l'estuaire, qui témoigne : “Dans un contexte de malaise au sein de notre structure, le DLA, par son regard neutre et extérieur, nous a remis en question et nous a conduits à redéfinir nos postes”.

“ Les associations acceptent que le DLA pénètre leur intimité, leur apporte une oreille attentive, neutre et bienveillante. Ses diagnostics représentent un travail de pédagogie pour les associations ”

Sylvain GAUTIER

Redonner confiance aux associations

Pour le conseil général, le partenariat avec le DLA est devenu logique. Selon Sylvain Gautier, “il permet de diagnostiquer des associations en situation d'urgence qui ont souvent tendance à se réveiller trop tard. En élaborant des plans de redressement, il redonne confiance aux associations et permet de réinstaurer un dialogue avec les structures subventionnées”.

ÇA MARCHE !

Cantal : sauvetage d'une association de canoë à la dérive

En activité depuis plus de 30 ans, une association de canoë-kayak comportant 5 salariés et 25 vacataires saisonniers était confrontée à une baisse régulière d'une partie de ses activités et voyait ses besoins de fonctionnement difficilement couverts du fait de saisons consécutives de mauvais temps. Conséquence : l'association risquait de mettre la clé sous la porte. Suite à une étude de l'environnement touristique et de l'organisation interne de l'association, un accompagnement DLA a conduit, en avril 2008, à une redéfinition concertée du poste de chaque salarié et à une réorganisation des activités de la structure. Sa directrice témoigne...

En quoi a consisté l'intervention du DLA ?

Le DLA a fait intervenir un consultant qui nous a fait travailler sur nos points forts et nos points faibles : cela a contribué à dépassionner les débats. Avant son intervention, les problèmes n'étaient pas forcément exprimés et des tensions fortes se faisaient ressentir entre la direction et les salariés. Le consultant a dégagé des



perspectives et des solutions pérennes efficaces pour que notre activité reparte. Il nous a présenté des projets de développement adaptés, des démarches marketing à mettre en œuvre et de nouveaux modes de gestion.

Au final, que vous a apporté cet accompagnement ?

Globalement, le DLA nous a beaucoup aidés et a accompagné l'association dans son évolution. L'accompagnement a conduit à mettre en place une organisation différente du travail : le directeur a choisi d'être salarié en CDD saisonnier, un autre salarié a quitté l'association dans des conditions sereines, une salariée a été nommée directrice adjointe. Le DLA nous a permis de sortir d'une situation dont il nous était difficile de nous extraire paisiblement du fait des liens très forts que nous avions avec les salariés. Le DLA nous a aussi aidés à composer avec les élus des deux régions sur lesquels nous nous situons : Midi-Pyrénées et Auvergne.

Contact DLA du Cantal, csautarel@cantalexansion.fr

ACTIONS

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF D'UN RÉSEAU CULTUREL

Tisser des liens avec de nouveaux partenaires



Les réseaux culturels, souvent peu armés, font eux aussi appel aux compétences des DLA pour structurer leur action. En Nord-Pas-de-Calais, c'est pour parvenir à mieux communiquer et à valoriser leur rôle de relais des politiques publiques auprès de leurs financeurs que les associations du réseau de musiques actuelles "Le Raoul"¹ ont fait appel au DLA. Retour sur cet accompagnement...

"Au conseil régional, nous soutenons le réseau Raoul depuis sa création. Son accompagnement par le DLA a permis d'utiliser au mieux la complémentarité des 17 structures et des 12 lieux de



diffusion membres du réseau. Le travail collectif a aussi conduit les structures adhérentes à mieux faire valoir leur mission de service public de la culture auprès de leurs financeurs"

Catherine GÉNISSON,
Vice-présidente chargée
de la culture au conseil régional
Nord-Pas-de-Calais.

Valoriser son action culturelle

Projet culturel pour les habitants des quartiers, pour de jeunes musiciens amateurs ou pour des scolaires, le réseau Raoul entend favoriser la mixité sociale et les liens durables avec la population. Pourtant, ces missions de "service public" peinent à être valorisées par les associations membres du réseau auprès de leurs financeurs. "En effet, souligne François Jolivet², coordinateur du réseau Raoul, les bilans d'activité adressés aux élus et partenaires reflètent souvent assez mal la richesse des initiatives d'action culturelle conduites par nos structures associatives".

Mise en commun des compétences

Pour mieux valoriser ces actions de "service public" auprès des élus, le réseau a donc choisi de faire appel au DLA de son territoire. A l'initiative de ce dernier, un consultant a réuni les structures lors de plusieurs temps de travail collectifs et les a amenées à réfléchir à cette notion d'"action culturelle". "Une occasion pour elles de parvenir collectivement à une meilleure valorisation de leurs projets", souligne la consultante intervenue dans le cadre du DLA. Comment ? En mettant en commun leurs compétences, notamment en partageant et

en ayant une lecture commune de chacun de leurs bilans d'activités. Ces temps de travail les ont aussi conduits à élaborer un outil commun pour optimiser l'évaluation de leur utilité sociale. Par ailleurs, des personnes ressources très spécialisées sur des thématiques comme la prison, le handicap, l'action culturelle avec des familles, sont intervenues auprès des membres. "Cela a permis aux structures de tisser des liens avec de nouveaux partenaires potentiels, au delà de l'accompagnement, et de renforcer leur ancrage local", souligne François Jolivet. "A terme, cela les aidera à pérenniser leur financement".

"Connaissance du milieu et regard neuf"

Du côté des partenaires, on est aussi très satisfait. "De tels accompagnements contribuent au rayonnement et au dynamisme artistique de notre région", se félicite Catherine Génisson, Vice-présidente chargée de la culture au conseil régional. Pour le coordinateur du réseau, le succès de cette démarche repose notamment sur "le prestataire choisi par le DLA, dont la connaissance et le regard neuf ont été des atouts indéniables". Et de souligner "C'est une vraie chance de bénéficier d'un tel dispositif !".

1. Le réseau Raoul regroupe 17 structures de la région : 8 salles spécialisées dans la diffusion des Musiques Actuelles, 3 salles pluridisciplinaires, 3 structures régionales d'accompagnement, 1 association pluridisciplinaire, 2 structures d'accompagnement d'agglomération.

2. Pour le réseau Raoul, François Jolivet siège au Conseil Economique et Social Régional (CESR), en tant que représentant du secteur des musiques actuelles et des cultures émergentes.

Entretien

Christiane Bouchart, Conseillère municipale à Lille Métropole



Vous êtes partenaire du dispositif DLA depuis 2004, pourquoi ?

Pour la communauté urbaine, soutenir le DLA est un investissement payant. Grâce à ce dispositif, les associations parviennent à embaucher et à se développer. Et de manière durable ! En 2008, les accompagnements DLA ont concerné près de 1 500 emplois du territoire de la communauté urbaine. Enfin, pour une collectivité comme la nôtre, l'approche généraliste du dispositif vis-à-vis du monde associatif constitue un atout considérable.

A quels besoins des structures accompagnées le DLA répond-il ?

Il apporte des solutions pérennes aux associations qui ont souvent du mal à fonctionner dans la durée. A travers ses interventions collectives, il incite les structures qu'il accompagne à travailler et à réfléchir ensemble dans une logique de mutualisation, ce qui les rend plus efficaces. De plus, il contribue à améliorer la gestion financière des structures et renforce leur stratégie de consolidation économique. En ce sens, il permet aux associations de se développer comme des structures économiques à part entière.

Qu'apporte-t-il à votre territoire ?

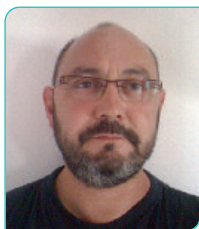
Le DLA est un outil utile et pertinent de soutien à la vie associative sur notre territoire. Désormais bien connu de l'ensemble des réseaux, il est un outil de proximité qui contribue largement au développement local.

PAROLES DE RÉSEAU

“L'exercice de diagnostic partagé est bénéfique pour les structures”



Entretien avec Philippe Berthelot, secrétaire général de l'Union fédérale des structures culturelles (Ufisc) et Directeur de la Fédurok¹.



Philippe BERTHELOT,

Secrétaire général de l'Union fédérale des structures culturelles et Directeur de la Fédurok

Quel est l'intérêt du DLA pour l'Ufisc et la fédération de la Fédurok ?

L'Ufisc s'est fait le relais du dispositif DLA dès son lancement, auprès des adhérents des onze organisations membres, soit près de 2 000 structures culturelles. Nous sommes convaincus de la nécessité d'accompagner ces entreprises, qu'elles soient de petites ou de moyennes tailles. Les petites structures ont un fort besoin de structuration et de professionnalisation et les structures de moyenne taille ont besoin d'être

accompagnées sur leur dynamique et le calibrage de leur projet. Un dispositif tel que le DLA constitue donc un apport essentiel pour nos adhérents. Avant sa mise en place, nous avions souhaité et même déjà envisagé un dispositif de ce type au sein de notre réseau, mais sans parvenir à dépasser l'intervention ponctuelle et d'urgence. Au sein de la Fédurok, nous nous en sommes ainsi emparés très vite car ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre entraînent complètement en résonance avec nos préoccupations de fédération soucieuse d'accompagner nos adhérents.

Plus concrètement, qu'apporte le dispositif à vos adhérents ?

Si certaines structures ont parfois un peu de difficultés à accepter un regard externe, celui-ci est souvent bénéfique et souhaitable : il est important que les structures s'arrêtent un instant sur leur travail et s'interrogent sur l'état d'avancement de leur projet. Le Dispositif a ceci de très intéressant qu'il peut influencer directement sur les projets des structures. Il les incite à avoir une vision plus analytique et raisonnée de leurs conditions de développement. Ce qui n'est pas dans la culture des structures accompagnées. Enfin, il permet de répondre aux nécessités d'évolution des associations tout en les impliquant. Il n'est pas une simple prestation de service !

Selon vous, sur quoi repose l'efficacité du dispositif DLA ?

L'outillage du DLA est globalement performant. Il fonctionne d'autant mieux qu'il existe une liaison directe entre le DLA, le C2RA et les Cnar. Ainsi, quand le DLA a une difficulté, le fait de pouvoir l'appuyer très vite, via le Cnar Culture, en réponse à son interpellation, est un plus. L'organisation est construite de telle façon qu'elle permet de réagir rapidement et rend l'ensemble des acteurs opérationnels. De plus, l'exercice de diagnostic partagé est très bon pour les structures. Il conduit tout le monde à évoluer. Et permet de relativiser les problèmes.

Comment intégrez-vous le DLA dans votre action de Fédération ?

A la Fédurok, le DLA s'intègre dans notre propre système d'accompagnement que nous expérimentons depuis un an, le PACT (Pôle d'accompagnement continu). Il s'appuie sur un système de suivi entre une fédération et ses adhérents ancré dans la durée. Le DLA s'y inscrit parfaitement, au même titre que le TSF (Transfert de savoir-faire), ou encore d'autres dispositifs d'accompagnement territoriaux. Ce suivi et la nécessité de capitaliser ces accompagnements nous ont incités à constituer un pool de consultants intervenant dans le cadre du DLA.

« Il est important que les structures s'arrêtent un instant sur leur travail et s'interrogent sur l'état d'avancement de leur projet. »

¹ La Fédurok est une fédération de 75 équipements pour la diffusion et l'accompagnement de pratiques artistiques dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le DLA pour pérenniser les employeurs d'adultes-relais



»» Pérenniser les 4 000 adultes-relais¹ (A-R) en poste, c'est l'objectif du nouveau partenariat entre le DLA et l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), expérimenté sur cinq régions. Son principe : consolider, via le DLA, les structures employeuses d'adultes-relais afin qu'elles puissent conserver leurs emplois, même après la sortie du dispositif A-R. La Lettre DLA est allée à la rencontre d'une association qui y est parvenue...

Vers l'autonomie financière de la structure

Écoute, dialogue et conciliation, telles sont les compétences de Denis, coordonnateur-développeur dans une association du 20^e arrondissement de Paris, œuvrant pour faciliter l'accès à l'informatique. C'est sur un poste d'adulte-relais que l'association a embauché ce premier salarié-médiateur en 2004. Depuis, appuyée par deux accompagnements DLA successifs en 2004 et 2008, l'activité de l'association s'est largement développée. "Le DLA nous a fait travailler sur la définition de notre stratégie", souligne Denis. "Il nous a incités à analyser le coût de nos emplois aidés". Un temps de travail qui a conduit l'association à revoir son positionnement et à réorganiser son activité en fonction des attentes de ses usagers. Virginie Grebet, chargée de mission DLA à Paris, commente son intervention : "Nous

avons travaillé sur la tarification des activités de l'association et introduit quelques notions de rentabilité dans la fixation des tarifs".

Aujourd'hui, suite à ces deux accompagnements, l'activité de l'association s'est considérablement développée et son chiffre d'affaires a augmenté. "Nous avons acquis plus d'autonomie dans le financement de nos postes", souligne Denis. La structure fonctionne désormais avec trois salariés et a pu, grâce à sa nouvelle capacité d'autofinancement, sortir du dispositif adulte-relais, tout en conservant le poste de coordonnateur. Son financement est désormais assuré en grande partie par la structure, une petite partie restant prise en charge par les crédits Fonjep. "Pour la structure, c'est une étape vers la sortie des dispositifs de prise en charge", souligne Virginie Grebet.

« Le bénéfice net de l'association est passé de 8 000 euros en 2003 à 29 000 euros en 2007. Cela nous a permis d'acquérir une plus grande autonomie dans le financement de nos postes. »

Denis ROBERT,
Coordonnateur-développeur
de l'association Microlithe

1. Adultes-relais : "Les adultes-relais ont pour but d'améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Ils sont réservés à des personnes d'au moins 30 ans sans emploi qui ont pour mission d'accueillir et d'informer les habitants dans leurs démarches et de faciliter le dialogue social".

Entretien



Jean-Pierre Papin,
Chef de service Accès
à l'emploi et
développement
économique de l'Acsé

→ Jean-Pierre Papin, de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, revient pour nous sur ce partenariat.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans ce programme commun avec le DLA ?

Le DLA constitue un maillon essentiel dans le processus de maintien, de consolidation, de création d'emplois dans les structures d'utilité sociale. C'est cette offre de service que nous recherchions afin d'aider les associations employeurs d'adultes-relais à mieux gérer les postes adultes-relais et à les pérenniser. Le rapprochement avec l'Avisé nous est apparu comme essentiel dans ce cadre. Nos métiers sont en effet très complémentaires : l'Acsé soutient et finance les associations sur leurs interventions sociales (emploi, éducation, lien social...), les DLA et l'Avisé les accompagnent, en complément, comme acteur économique du territoire (sur la création d'emplois, la gestion financière, le développement de service...).

Qu'attendez-vous de ce partenariat avec le dispositif DLA ?

Qu'il permette la consolidation et la pérennisation des emplois concernés et la professionnalisation des associations. Ce programme peut également déboucher sur un partenariat plus large qui dépasse le simple champ des adultes-relais.

CHIFFRES CLÉS

Une enquête témoigne de l'impact positif du DLA sur les structures accompagnées

« L'enquête montre que chaque structure accompagnée a créé en moyenne plus de deux emplois en deux ans »



Une enquête, menée en 2009 auprès de 300 associations du territoire accompagnées par le DLA, témoigne de l'impact positif du dispositif. Entre le premier diagnostic réalisé en 2006 et la situation des structures deux ans après, des changements significatifs sont observés.

Croissance majeure des structures accompagnées

On constate ainsi que le DLA accompagne la croissance des associations et structures d'insertion par l'activité économique : ces dernières touchent un plus grand nombre de bénéficiaires (+ 22 %). Ce développement est corrélé à une augmentation de leurs ressources (+ 15 % en moyenne). Le nombre de leurs partenaires financiers est en nette progression : 83 % des associations accompagnées ont élargi leur tour de table à 1 ou 2 nouveaux partenaires publics. Le nombre d'associations accompagnées par le DLA ayant développé un partenariat avec le secteur privé a progressé de 21 % en deux ans.

Consolidation quantitative et qualitative des emplois

L'enquête montre que le DLA permet aux associations de consolider leurs emplois et d'augmenter leur nombre d'ETP (+ 15 % d'ETP). Une hausse qui s'accompagne d'une baisse du recours aux emplois aidés pour la grande majorité des associations accompagnées.

Bilan : 100 000 emplois consolidés par le dispositif en 2008 !



En 2008, 7 100 structures d'utilité sociale ont été accompagnées par le DLA sur l'ensemble du territoire national. Notons que ces accompagnements ont concerné plus de 100 000 emplois (dont 30 000 emplois aidés), contribuant à leur pérennisation, leur consolidation et à l'amélioration de leur qualité. Au total, ces accompagnements ont représenté plus de 5 300 prestations de conseil, sous forme individuelle ou collective.

Cinq secteurs principaux se distinguent parmi les associations bénéficiaires de ces prestations :

- les structures culturelles et de l'insertion prédominent (avec près de 900 prestations de conseil réalisées pour chacun de ces deux secteurs) ;
- viennent ensuite celles du secteur "famille, enfance, jeunesse" et des services à la personne (plus de 600 prestations dans chacun de ces deux secteurs) ;
- enfin, les structures sportives ont elles aussi bénéficié de 570 prestations de conseil en 2008.

Parmi les organismes concernés, on trouve plus de 5 800 associations, soit près de 83 % des accompagnements, des structures d'insertion par l'activité économique (14 %) et des coopératives (0,6 % des accompagnements).

Les accompagnements ont porté sur la stratégie de consolidation (17 % des prestations), le projet de la structure (16 %), l'organisation interne (13 %), le management et la gestion des ressources humaines (9 %) et la gestion financière (9 %).

Pour en savoir plus, le bilan complet est téléchargeable sur www.avise.org, rubrique Dispositif local d'accompagnement.

LA VIE DU DISPOSITIF

DLA et IAE Faciliter l'accès des SIAE aux marchés publics



“Les structures d’insertion par l’activité économique (SIAE) ne savent pas toujours comment répondre aux marchés publics et ne sont souvent pas suffisamment bien informées des procédures de clauses d’insertion”, explique Pierre

Combes, élu en charge de l’insertion au conseil général de la Drôme. C’est pour pallier ces difficultés que certains

DLA organisent des accompagnements collectifs auprès des SIAE de leur territoire pour les aider à mieux répondre aux marchés publics. Dans le Gers par exemple, c’est avec la Fnars Midi-Pyrénées que le DLA s’est associé pour mettre en place un tel accompagnement. Au final, après deux jours d’accompagnement technique et administratif des SIAE locales

sur les marchés publics, il a été décidé par la DDTEFP de mettre en place un poste de coordinateur de l’IAE ayant pour fonction de faire le lien entre SIAE et collectivités territoriales. Dans la Drôme, à la demande du conseil général, le DLA a réuni une dizaine d’ateliers et chantiers d’insertion, pour les accompagner à la mise en place d’un système de veille performant et les inciter à se rapprocher des entreprises classiques (notamment en élaborant des plaquettes de communication collectives). *“Les SIAE ont pris conscience de la nécessité de collaborer en amont des appels d’offres avec les collectivités, notamment pour inciter ces dernières à intégrer des clauses d’insertion dans leurs marchés publics”,* explique le chargé de mission DLA de la Drôme.

Daniel Gondet, Directeur des Restos du Cœur Insertion 26 qui a participé au DLA, témoigne : *“Cet accompagnement m’a permis de mettre à jour mes connaissances sur les deux articles du nouveau code des marchés publics. Je me sens désormais apte à formuler une réponse à un appel d’offres”*. Du côté du conseil général, l’heure est aussi à la satisfaction. *“Depuis l’accompagnement, souligne Pierre Combes, les appels d’offres que nous avons lancés ont tous été attribués !”*.

Pour en savoir plus sur les clauses d’insertion,
www.socialement-responsable.org



RESSOURCES EN LIGNE



LES REPÈRES DE L'AVISE. CULTURE

Cinq nouveaux guides Repères de la série Culture, édités par l’Avisé en partenariat avec le Cnar Culture, consacrés aux thèmes suivants : l’écomusée et le musée de société, le lieu de musiques actuelles et amplifiées, la radio associative, la ludothèque, l’ensemble vocal et instrumental.



À télécharger sur www.avise.org, rubrique Publications



L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Une publication du Cnar Environnement qui aborde la situation de l’emploi dans les associations de l’environnement, à partir de données récoltées auprès des acteurs de l’environnement et à partir des recherches du CNRS dans ce secteur.



LE MÉCÉNAT DES PME ET PMI DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Constituer progressivement une culture du mécénat pour les structures ESS environnement, c’est l’objectif de cette brochure publiée par le Cnar Environnement. En s’appuyant sur les travaux, enquêtes et rapports déjà réalisés sur le sujet et en se basant sur une série d’entretiens menés avec 5 PME des régions Ile-de-France et Franche-Comté, le Cnar propose une approche territoriale du “Mécénat d’entreprise en environnement”.



À télécharger sur www.avise.org, rubrique Dispositif local d’accompagnement (ressources)

Glossaire

CAE

Coopérative d’activités et d’emploi

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

Scic

Société coopérative d’intérêt collectif

SG/DDAI

Secrétariat général/Délégation au développement et aux affaires internationales

Avec le soutien de



Directeur de la publication : Patrick Gèze - **Comité éditorial et coordination :** Sandrine Aboubadra, Brigitte Bruneau, Florent Duclos, Marie Lamy, Karim Zerguit, Virginie Héral - **Rédaction :** Marie Lamy - **Conception et réalisation :** Agence Samarcande - **Impression :** BB Création, sur papier satimat green (50 % de fibres recyclées) - **ISSN :** 1969-167X - **Dépôt légal :** Octobre 2009